

DOC. DE LA SESSION No 16c

étiquette, comme qualité encore supérieure, à un prix plus élevé : il n'y avait de changé dans la marchandise que les boîtes.

Préparations servant à effacer l'encre. Quand l'on apporte aujourd'hui une attention si générale à la conservation des archives ; quand les gouvernements en Europe, en Amérique, emploient de savants chimistes à faire des recherches de composition d'encres et de papiers, il paraîtra étrange, à coup sûr, que je dénonce ici l'usage dans les services publics, de ces liquides appelés *Lightning Ink Erasers*, et les graves abus auxquels il peut y donner lieu, tandis qu'il est défendu dans tous les grands établissements commerciaux. Ces dangereuses substances consistent en chlorures et en acides ; et, comme après avoir enlevé l'encre, elles-mêmes ne sont pas lavées sur le papier, les mots intercalés à la plume aux mêmes points cèdent à la longue aux traces restées. Un commis public ayant une écriture déliée, se trouverait à la discrétion de celui qui est en possession d'une bouteille de ces liquides, à l'aide desquels il est facile, pour tromper une inspection, de faire disparaître soit un mot, soit un chiffre. Dans le cas où l'encre employée était tenace et l'écriture grosse, la marque laissée par le mot lavé est visible, examinée de près. Le Bureau de la papeterie ne tient aucune de ces compositions liquides, qui, d'ailleurs, ne figurent point sur la liste autorisée par le Conseil privé.

Encres en poudre.— Les services publics du Dominion s'étendent depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'à la rivière Klondique. Aussi il a toujours été fort difficile de procurer aux lieux reculés des fournitures telles que mucilages et encres, qui ne sont pas transportables par voie postale. Et s'en procurer sur place n'est pas toujours facile : à certains endroits il n'y a aucun marchand, ou bien les risques de gelée et le transport y rendent ces articles fort coûteux.

On obvie en partie à cette difficulté par l'usage d'encres en tablettes ; mais elles sont faites avec des poudres d'aniline ; et la liqueur qu'elles donnent, assez convenable pour les écritures de bureaux de poste ordinaires, ne l'est pas pour les registres authentiques. La Papeterie a constamment en magasin les encres en poudre de l'ancienne recette à ce dernier usage. Elles sont préparées par les fabricants les plus entendus. En délayant ces poudres dans de l'eau chaude, on obtient à l'instant une bonne encre, propre pour toute écriture. Le *Stationery-Office* impérial en fournit aussi qui se conserve bien en tout climat. Depuis quelques années, elles sont moins demandées ; mais autrefois elles étaient en faveur, alors qu'on s'appliquait à avoir une encre plus résistante. L'expert chargé du rapport sur les anciennes archives du Massachusetts, dont j'ai déjà parlé, constate qu'avant 1840, les commis aux écritures authentiques employaient les encres en poudre ; l'écriture nette et lisible sur les pièces antérieures à cette époque, prouve les avantages d'une encre fabriquée avec les matières premières convenables en proportions exactes. Toutes ces poudres peuvent s'expédier par la poste.

De même, en demandant de la gomme arabique, l'employé, en tous lieux, peut se faire son mucilage. Une petite quantité de glycérine ajoutée à la colle, empêche qu'elle ne devienne dure ou cassante.

DIVISION DES IMPRESSIONS.

Revenant au côté industriel du Département, il est, je pense, une remarque à faire : c'est que, après les premières dix années accomplies, il subsiste encore ailleurs quelque résistance à toujours admettre que ce service, comme doit l'être toute administration spéciale, est régi par une loi, une règle émanée de l'autorité supérieure, et dont l'exécu-